



Aux personnes concernées par un règlement de modification du *Règlement numéro 15-923* relatif au plan d'urbanisme et de développement durable visant à créer une nouvelle affectation du sol CV (commerce de centre-ville) et HD (habitation de haute densité) située à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée que :

1. lors de la séance extraordinaire tenue le 28 mai 2018, le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de *Règlement numéro 18-998 modifiant la carte 10* du Règlement numéro 15-923 relatif au plan d'urbanisme et de développement durable afin de créer une nouvelle affectation du sol CV (commerce de centre-ville) et HD (habitation de haute densité) située à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de façon à :

Modifier les grandes affectations du sol de la carte 10 du *Règlement numéro 15-923* relatif au plan d'urbanisme et de développement durable pour les propriétés foncières portant les numéros de lot 5 623 264, 5 623 265, 5 623 266, 5 623 267, 5 623 268, 5 623 269, 5 623 270, 5 623 318, 5 623 319 et 5 623 331, cadastre du Québec afin de les exclure de l'affectation CV (commerce de centre-ville) et de les inclure dans l'affectation mixte CV (commerce de centre-ville) et HD (habitation de haute densité);

2. une assemblée de consultation publique aura lieu le **lundi 9 juillet 2018 à 16 h30**, à la salle Jules-St-Georges de l'hôtel de ville situé au 490, rue Principale, à Saint-Donat au cours de laquelle le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer;
3. le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30 et en ligne à http://www.saint-donat.ca/citoyens/Consultation_publicue.cfm.

Donné à Saint-Donat ce 30^e jour du mois de mai 2018.

Sophie Charpentier, MBA
Directrice générale et secrétaire-trésorière